IV

LE MARIAGE DE SÉNÈQUE

PAR A. BOURGERY
Docteur ès lettres, professeur au lycée Henri IV

Depuis Juste-Lipse, la question du mariage de Sénèque n'a fait, que je sache, aucun progrès. Il y a une trentaine d'années, M. René Waltz avait bien essayé de réfuter la thèse du double mariage, admise par le célèbre humaniste[1] ; mais, dans sa thèse sur la vie politique de Sénèque, il semble avoir abandonné son opinion. Depuis, les commentateurs, découragés par le vague et l'équivoque des textes, se sont refusés à élucider le problème. Ils ont eu raison, s'ils prétendaient aboutir à une solution unique, précise et certaine ; je crois qu'on peut, toutefois, par une étude attentive de ces textes, par l'examen des vraisemblances, par le raisonnement, limiter le champ des hypothèses et apporter au moins quelques éclaircissements.

Dans la lettre 104 (qui date vraisemblablement d'août ou septembre 64), Sénèque dit que, ayant éprouvé quelques accès de fièvre, il s'est enfui de Rome dans sa villa de Nomentum, et il justifie ses précautions par son amour pour Paulina. « Car sachant, dit-il, que sa vie repose sur la mienne, je commence, pour veiller sur elle, à veiller sur moi, et, alors que la vieillesse s'aguerrit pour beaucoup de choses, je perds ce bénéfice de l'âge. Car il me vient à l'esprit qu'en ménageant le vieillard que je suis, il y a une adolescente que je ménage. » Je traduis, comme Juste-Lipse, en faisant d'*adulescentem* un féminin ; mais cette interprétation a été fort attaquée, et la plupart des traducteurs appliquent ce terme à Sénèque lui-même. Pour la question qui nous occupe, le fait importe peu ; car si Sénèque, à cause de sa femme, voit en lui un *adulescens*, c'est évidemment que celle-ci est une *adulescens*. Ce terme s'applique, directement ou non, à Paulina, et c'est lui qui nous fournira une base de discussion.

Mais, auparavant, une question doit être agitée : à quel âge

1. *Revue des Études anciennes*, t. III (1905), p. 223-230.

peut-on croire que Paulina a épousé Sénèque? Rien absolument n'autorise à croire qu'il n'ait pas été son premier époux. La passion de Sénèque pour elle, qui éclate dans cette lettre où il ne l'appelle jamais autrement que « ma Paulina » et qui est attestée par Tacite (*unice dilectam*, dit l'historien[1]), s'explique mieux encore s'il l'a épousée jeune fille. D'autre part, que Paulina ait été, sinon belle ou jolie, du moins aimable, est prouvé non seulement par la passion qu'elle a inspirée à Sénèque, mais par l'intérêt que les Romains, au dire de Tacite, ont pris à sa tentative de suicide et à sa vie après la mort de son mari, points sur lesquels nous reviendrons tout à l'heure. D'ailleurs, il est hors de doute que les Paulini ont été très riches ; aimable, bien dotée, Paulina a dû se marier, suivant l'usage, sitôt nubile ; mettons, pour fixer les idées, vers quatorze ans.

Revenons maintenant sur cette qualification d'*adulescens*, appliquée à Paulina par Sénèque dans l'épître 104. A proprement parler, on est *adulescens* quand on est susceptible de grandir, c'est-à-dire, si l'on en croit la physiologie[2], jusque vers vingt-cinq ans. Est-ce l'âge limite qu'il faut donner à Paulina? Il faut avouer qu'il lui conviendrait admirablement, si l'on étudie d'un peu près les chapitres 63 et 64, où Tacite, au livre XV des *Annales*, nous parle, à propos de la mort de Sénèque, de Paulina. Plus celle-ci sera supposée jeune, mieux on pourra comprendre que les Romains aient eu quelque peine à admettre qu'une femme, qui avait devant elle toute une vie, qui avait tout le temps de se refaire une existence heureuse, ait pu voir avec indifférence le secours que lui apportait Néron. Et cette crainte d'un empereur qui avait commis tant de crimes, que la mort de Paulina, dont il n'était qu'indirectement responsable, n'indisposât les Romains contre lui, ne peut s'expliquer que d'une seule façon : Néron ne voulait pas éveiller chez eux le souvenir d'Octavie, dont l'exil et le meurtre avaient causé une émotion si profonde, et précisément parce qu'elle était fort jeune. La comparaison pouvait mieux s'établir entre les deux femmes, si elles étaient du même âge ; or, Octavie devait avoir à sa mort vingt-deux à vingt-trois ans. C'est l'âge qu'en 65 on pourrait vraisemblablement donner à Paulina.

1. *Annales*, XV, 63, 3.
2. Et la loi romaine (remarque de M. Giffard).

Dans cette hypothèse, si elle a épousé Sénèque à quatorze ans, elle a dû se marier dans les environs de 56. Cette date est-elle admissible? — On sait qu'en 58 le délateur Suillius se répandait en attaques contre Sénèque. Les adversaires du philosophe lui reprochaient, entre autres, son mariage très brillant[1]. On retrouve un écho de ces attaques dans le *de Vita beata*, qu'il y a tout lieu de supposer de la même époque : parmi les critiques que le philosophe met dans la bouche de ses adversaires se trouve celle-ci : « Pourquoi ta femme porte-t-elle à ses oreilles la fortune d'une opulente maison? » Ces reproches devaient faire plus d'impression, si le mariage de Sénèque était récent. On voit que cette conclusion concorde avec la précédente.

Rien à en tirer pour la date du *de Brevitate vitae*, dédié à Paulinus ; on hésite entre 62 et 49. Mais il n'est nullement indispensable de croire que Sénèque soit déjà apparenté à celui-ci, quand il lui dédia ce traité, et l'on ne sait pas s'il ne connaissait pas Paulinus déjà en 49. En revanche, une conclusion me paraît certaine : Paulinus, qui a consacré à l'État la majeure ou du moins la meilleure partie de son existence[2], a atteint la quarantaine, quand Sénèque compose ce traité. Dans notre hypothèse, il aurait eu, si le traité est de 62, dix-neuf ans au moins, s'il est de 49, trente-trois ans de plus que Paulina ; ce devait être plutôt son père que son frère.

Si vraisemblable que soit la date que nous avons adoptée pour le mariage de Sénèque avec Paulina, il ne me paraît pas possible de taire une autre hypothèse, moins bien appuyée par les textes, mais qui a, nous le verrons tout à l'heure, quelques avantages. Varron, nous dit Censorinus (14, 2), prolongeait l'adolescence jusqu'à la trentième année ; Isidore de Séville (*Orig.* XI, 2, 4) l'étend à la vingt-huitième. Si, donc, on donne à Paulina, en 64, de vingt-huit à trente ans, elle aurait eu, en 49, de treize à quinze ans, et aurait pu se marier à cette date : Sénèque l'aurait épousée à son retour d'exil, au moment où les plus brillantes perspectives s'ouvraient devant lui. Dans cette hypothèse, la date de 49, la plus généralement adoptée pour le *de Brevitate vitae*, devient plus vraisemblable encore : ce traité a été adressé par Sénèque à son beau-père (la différence d'âge entre Paulinus et Paulina est alors de

1. Dion Cassius, abrégé par Xiphilinos, LXI, 10.
2. *De Brev. v.* 18, 1.

vingt-cinq ans au moins) pour différentes raisons, mais surtout pour faire honneur à celui dont il va être prochainement ou il est depuis peu le gendre.

De toute façon, Sénèque a bien été marié deux fois, puisque, dans la *Consolation à Helvia* (2, 5), nous voyons qu'il avait perdu un fils vingt jours à peine avant d'avoir été envoyé en exil, c'est-à-dire en 41. La question subsiste donc de savoir à laquelle des deux femmes se rapportent les autres passages où Sénèque a parlé d'elles.

Dans la lettre 50, Sénèque dit à Lucilius : « Tu sais que Harpaste, la folle de ma femme, est restée, charge héréditaire, dans ma maison. » Juste-Lipse avait compris que c'était sa première femme qui lui avait laissé la folle en héritage. S'il a raison, il faut avouer que Sénèque s'est exprimé d'une façon assez bizarre ; il est étrange, en particulier, qu'il dise « ma femme » pour désigner sa première épouse. Mais il est beaucoup plus simple de supposer ou que Paulina a hérité de la folle ou, ce qui revient à peu près au même, que Sénèque, l'ayant reçue par héritage, l'a passée à sa femme. Ce qui importe ici, du reste, au philosophe, ce n'est pas de dire de qui vient l'héritage, mais seulement que ni sa femme ni lui n'ont donné dans cette mode, qu'il juge absurde, de s'entourer de fous et de bouffons. « Car pour moi, ajoute-t-il, j'ai un véritable éloignement pour ces monstres. » C'est donc de Paulina qu'il s'agit dans cette lettre, et il me paraît inutile d'insister.

Au chapitre 17 du *de Vita beata*, parmi les reproches que font ceux qui « aboient après la philosophie », on trouve celui-ci : *Quare... lacrimas, audita conjugis aut amici morte, demittis...*? A cette époque Sénèque est marié, et on lui reproche quelques lignes plus loin le luxe de sa femme (*tua uxor*)? Il est tout à fait invraisemblable que l'on reproche à un homme remarié le chagrin qu'il a eu de la mort de sa première épouse, mort qui devait remonter, du reste, assez loin[1]. Deux explications sont possibles : ou l'épouse dont il est question n'est pas celle du philosophe, mais celle d'un ami, ou ces critiques, d'un caractère général, visent tous les philosophes qui ne mettent pas leur conduite en accord avec leurs actes, et ne

1. On sait que Sénèque n'en dit pas un mot dans la *Consolation à Helvia*. On en conclut généralement qu'elle devait être morte ou divorcée avant l'exil (41). Quoique les preuves ex-silentio soient toujours suspectes, le fait est assez probable.

s'appliquent pas particulièrement à Sénèque. De toute façon, il faut interpréter « la mort d'*une* épouse ».

Enfin, au livre III du *de Ira* (36, 3), Sénèque nous déclare qu'il fait chaque jour son examen de conscience : *Cum sublatum e conspectu lumen est et conticuit uxor moris jam mei conscia, totum diem meum scrutor.* Tout d'abord, faut-il traduire : « une coutume que j'ai maintenant adoptée », en faisant retomber *jam*, comme il est naturel, sur le mot qui suit immédiatement, ou supposer que *jam* sert seulement à disjoindre et à mettre en relief *mei*, tout en retombant sur *conscia* : « qui est maintenant au courant de mes habitudes »? Pour moi, il me semble étonnant que Sénèque, qui nous dit avoir adopté avec enthousiasme, dans sa jeunesse, les pratiques pythagoriciennes, ait attendu jusqu'à quarante ans (c'est l'âge minimum qu'il pouvait avoir quand il a écrit ce traité) pour faire son examen de conscience. Je crois que la seconde interprétation est la bonne. Mais, si sa femme est « maintenant au courant de ses habitudes », c'est que Sénèque est nouvellement marié. D'ailleurs, ce petit trait de malice affectueuse (la mention de la femme de Sénèque n'était nullement nécessaire) s'explique mieux d'un jeune mari. — Quant à savoir qui est alors la femme de Sénèque, tout dépend de la date que l'on assigne au livre III du *de Ira* : si l'on pense qu'il fut écrit en même temps que les deux premiers, immédiatement avant l'exil, il s'agit de la première femme de Sénèque, et il ne l'avait épousée sans doute qu'un an ou deux auparavant ; mais, si on le place en 49, il est bien plus probable que cette femme est Paulina, et voilà pourquoi je disais tout à l'heure que la seconde hypothèse, celle du mariage de Paulina en 49, avait quelques avantages.

Je me résume : 1° premier mariage de Sénèque vers 40, troisième livre du *de Ira* en 41 ; deuxième mariage avec Paulina vers 56, *de Brevitate vitae*, adressé au beau-père de Sénèque, plus probablement en 62. — 2° Premier mariage à une date inconnue ; en 49, mariage avec Paulina, troisième livre du *de Ira* et *de Brevitate vitae*, toujours adressé au beau-père de Sénèque. — Je regrette qu'il ne m'apparaisse pas possible de choisir entre les deux hypothèses. Peut-être de nouveaux rapprochements, auxquels je n'ai pas pensé, nous achemineront-ils un jour vers la solution définitive.

A. BOURGERY.